



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



*Communiqué interassociatif – 05/11/2021*

## **Assec du ruisseau des dames : une bassine exemplaire ?**

**Une association d'irrigants, l'ADIV, organise le 8 novembre après-midi une visite guidée de la bassine des « Bouilleaux » présentée comme exemple de bonnes pratiques pour les milieux et les cultures.**

Située à Nouaillé-Maupertuis au niveau des sources du Ruisseau des Dames, en limite des Roches-Prémarie, elle est alimentée par deux forages en nappes souterraines et permet d'irriguer les deux exploitations de l'ASA des Dames.

Mauvais choix : en ce moment même, dans la Vallée des Presles, le Ruisseau des Dames est en rupture d'écoulement et le bilan du mois d'octobre révèle un débit régulièrement autour de 11 Litres/seconde, très inférieur au seuil d'alerte de 15 L/s. Rien d'exceptionnel : le ruisseau, son chevelu, la biodiversité de sa zone humide restent en grande souffrance. L'amélioration des milieux promise avec les réserves n'est pas complètement au rendez-vous. La sécheresse limite les ressources.

Une visite approfondie montrerait que les outils de suivi du débit de la source au lavoir des Roches-Prémarie demeurent sommaires : les relevés quotidiens se font au lavoir des Roches Prémarie avec un seau et un chronomètre. C'est ainsi que les services de l'État sont supposés être informés de l'impact du remplissage de la retenue. Le seuil des 20 L/s qui autorise le remplissage a été fixé sans connaissances suffisantes : ainsi dès l'atteinte des 20 L/s la bassine se remplirait, retardant d'autant le retour en eau du ruisseau et donnant priorité à l'irrigation au détriment des milieux. Un tel exemple ne peut instaurer la confiance dans le projet des méga-bassines.

La visite se poursuivra aux Vergers de Chézeau, l'une des deux exploitations raccordées à la bassine. Elle assure une production alimentaire locale, mais l'histoire ne dit pas, pour cette réserve comme pour les 41 autorisées dans le bassin du Clain, combien de milliers de m<sup>3</sup> sont consacrés à une production industrielle de céréales très consommatrice d'eau, de nitrates et de pesticides qui reviendront aux milieux. La construction sur le bassin du Clain d'unités de traitement de l'eau telle la Vallée Moreau n'est pas l'effet du hasard.

Nous réaffirmons la nécessité de préserver et de partager l'eau de manière sobre et équitable plutôt que l'instauration grâce aux bassines de « droits d'eau » qui valoriseraient les propriétés de quelques-uns.

***LPO Poitou-Charentes, UFC Que-Choisir et Vienne Nature***